



## Achat immobilier

-----  
Par Particulier

Bonjour,

Je souhaiterais obtenir plus d'informations concernant une maison dont j'ai fait l'acquisition. Je vous expose le problème : Lors de la première visite, il y avait un peu d'eau dans la cave, l'agent immobilier m'avait dit que c'était dû à la machine à laver. Lors de la contre-visite, j'ai fait venir un professionnel pour voir s'il y avait des soucis en particulier, mis à part le toit du garage tout allait bien. Quatre mois plus tard, le jour de l'état des lieux, 1 heure avant la signature, il y avait beaucoup plus d'eau dans la cave, l'agent immobilier en a fait le constat et l'a signalé au notaire car la propriétaire disait ne pas savoir d'où provenait cette eau. Il a pris des photos et les a envoyées à la propriétaire, la notaire et à moi-même. Une fois en rdv notaire pour la signature, la propriétaire a changé son discours et a dit que cette eau était due aux fortes pluies, et que l'agent immobilier était au courant. J'ai appelé l'agent immobilier qui a démenti les dires de la propriétaire (avec les notaires en témoins) J'ai tout de même signé une clause dans l'acte qui disait que j'avais remarqué des flaques d'eau dues aux fortes pluies et que j'en faisais mon affaire personnelle (étant sur le fait accompli, et en ayant entendu qu'il n'y aura pas plus que des flaques d'eau et que c'était juste dû aux fortes pluies, j'ai signé l'acte avec cette clause. Seulement, après la signature, et en rentrant dans la maison, j'ai vu une plaque en bois contre le mur de cette cave et derrière se trouvait un vide sanitaire rempli d'eau ainsi que du salpêtre. Cette plaque en bois était cachée par des meubles lors de la première visite et contre-visite. Le professionnel en est témoin. Comment puis-je procéder ?

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par ESP

Bonjour

Je vous suggère de commencer par un constat d'expert agréé, et de prendre contact avec votre avocat.

-----  
Par Particulier

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

Avant d'engendrer des frais d'expertise, avocat, etc...

Ne serait-il pas préférable de voir ma notaire dans un premier temps en lui exposant les faits ? En effet, j'avais fait le choix d'avoir un notaire qui me représenterait en plus du notaire du vendeur. Elle était quand même présente lors de la signature, d'autant plus qu'elle a collaboré avec la notaire du vendeur pour la rédaction et la signature de l'acte.

Ne pourrait-elle pas commencer par voir si le problème peut se résoudre ?

Merci